

Une prime de 20 € pour le compostage

Le conseil communal a approuvé une convention qui va être conclue avec l'intercommunale de traitement des déchets Ipalle pour l'octroi d'une prime communale à l'acquisition d'un silo de compostage.

Le compostage des déchets organiques permet de réduire de 30 à 40 % le volume des poubelles ménagères. Dans le cadre de sa politique Zéro déchet, la Ville a décidé d'accorder une prime pour inciter les Thudiens à se lancer dans le compostage. « En 2021, on a enregistré 8 nouveaux silos à compost. Depuis



Une formation prévue. © E.C.

2018, 91 citoyens se sont lancés dans le compostage de leurs déchets organiques. On leur offre une prime de 20 € à l'achat du matériel de compostage. Mais, il y a une condition : ils doivent suivre une formation donnée par Ipalle pour apprendre à bien gérer leur compost. Cette formation ne prend que 2 heures », explique Marie-Eve Van Laethem. Cette dernière en a profité pour rappeler la solidarité envers les plus démunis instaurée par Thuin en matière de déchets : « Les BIM (bénéficiaires d'intervention majorée de la

mutuelle) et Omnio ne payent que 30 € au lieu de 90 € de taxe déchet s'ils sont isolés ou 60 € au lieu de 180 € pour les ménages. Ils paient l'entièreté de la taxe et on leur rembourse 60 % sur production des documents de la mutuelle attestant de leur statut.

À Thuin, 631 ménages bénéficient de cette taxe déchets réduite, soit un peu plus d'1 ménage sur 10. C'est une vraie mesure de solidarité car la différence est répercutée sur tous les autres citoyens. »

ELISABETH MATHIEU